



Luxembourg, le 26 juin 2013

**Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bld Roosevelt
L-2450 Luxembourg**

**Objet: Question parlementaire n° 2715 de l'honorable Député Serge
WILMES du 14 mai 2013.**

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse commune du Ministre des
Finances et de la Ministre de la Justice à la question parlementaire sous
rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération
distinguée.

Octavie MODERT
Ministre de la Justice

Réponse à la question parlementaire n° 2715 du 14 mai 2013 de l'honorable député Serge WILMES:

Est-ce que des enquêtes concernant les pratiques des banques islandaises et de leurs filiales lorsqu'elles étaient actives sur notre territoire sont en cours ou ont été réalisées ?

Dans cette deuxième hypothèse, quelles sont les conclusions de ces enquêtes ?

Actuellement deux dossiers, qui ont trait à différents aspects des agissements à caractère pénal des banques islandaises, sont traités par les autorités luxembourgeoises. Dans un dossier l'instruction avance à grands pas. Au vu de la complexité de ce type d'affaires et du nombre important de mesures d'instruction et de commissions rogatoires à accomplir, l'enquête est actuellement toujours en cours. Afin de ne pas compromettre inutilement l'instruction, le Procureur d'Etat se voit cependant dans l'impossibilité de donner de plus amples détails quant aux résultats d'ores et déjà obtenus et quant aux personnes mises en cause.

Dans un deuxième dossier, le juge d'instruction est saisi de réquisitions du Ministère public.

Dans quelle mesure notre pays, coopère avec les autorités judiciaires en charge de ces divers dossiers au sein de l'Union européenne ?

Le Luxembourg a été chargé d'exécuter un certain nombre de demandes d'entraide judiciaire à la demande des autorités judiciaires islandaise, britannique et française. Dans l'affaire à charge des responsables Kaupthing/Banque Havilland, 9 commissions rogatoires ont été réceptionnées et exécutées permettant notamment aux autorités judiciaires islandaises de procéder aux poursuites pénales contre un certain nombre de prévenus.

Dans le cadre de l'instruction pénale contre les responsables de la Landsbanki, 2 demandes d'entraide judiciaire délivrées par les autorités judiciaires islandaises sont en cours d'exécution alors qu'une demande provenant du Pôle Financier de Paris a été exécutée au courant de l'année 2011 et renvoyée après exécution le 10 février 2012.

Le Luxembourg a donc coopéré de façon efficace aux demandes d'entraide délivrées par les autorités judiciaires étrangères.